



TERMES DE REFERENCE

CONSULTANTS ACTIVITÉS OCCUPATIONNELLES

1. CONTEXTE

Handicap International (HI), est une organisation de solidarité internationale indépendante et impartiale qui vient en aide aux personnes en situation de handicap et aux populations vulnérables à travers le monde. Indignés face à l'injustice que vivent les personnes handicapées et les populations vulnérables, nous aspirons à un monde solidaire et inclusif, où toutes les différences nous enrichissent et où chacun peut « vivre debout ». Le Maroc est une mission du Programme Régional Maghreb dont le bureau régional est à Tunis. HI est présent au Maroc depuis 1996.

Le 8 septembre 2023, un tremblement de terre de magnitude 7,2 a été enregistré au Maroc, qualifié “du tremblement de terre le plus fort depuis un siècle dans le pays” selon le directeur de l'Institut national de géophysique du Maroc. L'épicentre du séisme se situe dans la région d'Ighil (province d'Al Haouz, région de Marrakech Safi), dans le Haut Atlas marocain, à environ 70 km au sud-ouest de Marrakech. Quelques jours après le séisme, le Ministère de l'Intérieur évaluait le nombre de morts à 2.946 personnes, avec 5.674 blessés et 381.000 personnes affectées. Parmi les 5 provinces affectées, celles d'Al Haouz, Chichaoua et Taroudant sont les plus touchées. Ces trois communes enregistrent à elles seules 97% du nombre de décès.

Les services de santé mentale et de soutien psychosocial, pourtant nécessaires pour soutenir une population blessée et choquée par cet évènement soudain et traumatique, sont largement absents.

Comme souvent dans ce type de contexte post-catastrophe, les inégalités femmes/hommes et les risques de violences et d'abus déjà préexistants risquent d'être exacerbés : violences conjugales et intrafamiliales, mariages précoces, exploitation des enfants, grossesses précoces ou non désirées, perte d'autonomie financière des femmes, etc. sont autant de facteurs que la réponse humanitaire se doit de prendre en compte.

Durant les évaluations, les jeunes ont été dirigés vers des Dar Talib de la région de Taroudant afin de poursuivre leurs études en sécurité. Néanmoins, un appui psychologique est nécessaire afin de garantir à ces jeunes les meilleures conditions pour se développer. C'est pourquoi, une intervention psychologique au sein des Dar Talib sous forme de consultation individuelle et de groupe de parole va être installée.

Handicap International participe à un projet coordonné par Migrations & Développement, financé par l'Agence Française de Développement (AFD). L'objectif est de renforcer les capacités des structures locales et régionales en santé et soutien psychosocial, en mettant particulièrement l'accent sur les structures socio-éducatives répondant aux besoins psychosociaux et socio-éducatifs des élèves.



2. DESCRIPTION DE LA PRESTATION ATTENDUE

➤ Objectif de la prestation

L'objectif est de proposer des activités culturelles, artistiques, ludiques et occupationnelles à des élèves victimes du séisme au sein des Dar Talib. Ces activités viennent en appui au soutien psychosocial fourni à ces élèves, mais encore, elles nous permettent d'identifier au sein de l'atelier quelques bénéficiaires avec d'autres difficultés et ayant besoin d'un soutien individuel. Ces activités permettent aux enfants de s'exprimer autrement que par la parole, via d'autres activités (dessin, peinture, calligraphie, jeux, danse...)

➤ Bénéficiaires

Les bénéficiaires de cette prestation de service sont les élèves résident dans les Dar Talib. Ce qui inclus des personnes survivantes du séisme, des jeunes avec troubles psychiatrique ou du développement. Les bénéficiaires seront dans la tranche d'âge de 6 à 18 ans.

3. MISSION DU CONSULTANT

Le consultant a pour missions principales :

- Organiser et animer des activités diversifiées auprès des jeunes pour favoriser le partage d'expériences et le soutien mutuel.
 - o Privilégier une approche participative et inclusive.
 - o Établir un cadre structuré favorisant un environnement sécurisant et respectueux, où chaque participant se sentira libre de participer.
- Conception et planification des ateliers ; animation et mise en œuvre des activités en coordination avec les équipes psychosociales
- Concertation avec les équipes psychosociales pour la mise en place des activités adaptées
- Proposer une méthodologie d'évaluation participative permettant d'appréhender l'appréciation des bénéficiaires des activités.
- Reporting des activités avec remise de rapports après chaque intervention.
- Participation à l'identification et l'orientation des personnes vulnérables auprès de l'équipe psychosociale

4. LIVRABLES :

Le consultant est appelé à livrer les documents suivants :

- Time Sheet mensuel (date et lieu)
- Un rapport mensuel d'activité selon la template communiqué au consultant lors de la contractualisation

5. PROFIL DU CONSULTANT



Le consultant doit justifier de :

- Un Bac+3 en Psychologie, art-thérapie ou équivalent en sciences humaines / un diplôme d'éducateur spécialisé ou équivalent dans le domaine de l'action sociale et humanitaire
- Expérience en animation socio-culturelle et artistique
- Une expérience avec Handicap International est un atout.
- La maîtrise du français.
- La maîtrise de l'arabe (darija)
- La maîtrise du Tamazight est un atout

6. DUREE ET LIEU D'EXECUTION

Date démarrage : Septembre 2024

Durée d'intervention : Pour 12 mois

Lieux d'exécution : La région de Taroudant au sein des Dar Talib et associations étudiantes

Une base de trois à quatre ateliers par mois pour un total de 40 ateliers

7. OFFRE FINANCIERE, MODALITE DE PAIEMENT ET REMBOURSEMENT DES FRAIS

7.1 offre Financière

Les prix proposés doivent être fermes et définitifs pour toute la période de validité de l'offre (trois mois à partir de la date de soumission) et ne peuvent être en aucun cas surenchéris de taxes, charges ou autre.

Les prix agréés constituent une obligation contractuelle.

L'offre doit être soumise en TTC et en dirhams marocain sous le format d'un devis en spécifiant le coût unitaire d'un atelier, le volume total d'atelier (40 ateliers) et donc le prix total

Le devis sera au nom de Handicap International, ICE : 001745953000008

7.2 Modalité de facturation et de paiement

Les modalités de paiement seront discutées à l'élaboration et signature du contrat avec le prestataire retenu et selon un planning des livrables. Chaque paiement doit correspondre à un ou plusieurs livrables durant toute la période d'exécution de la prestation. Un paiement final sera effectué à la fin et acceptation de tous les livrables attendus de la prestation. Dans notre cas, un paiement contre fiche de temps mensuel indiquant le nombre d'atelier effectué, modèle à partager lors de la signature de contrat, avec la validation du rapport mensuel. Le paiement s'effectuera par virement ou chèque bancaire dans 7 jours après la réception de la fiche de temps mensuelle, la facture, le dernier paiement s'effectuera dans 30 jours après la réception de tous les documents requis et l'acceptation des livrables par HI.

7.3 Remboursement de frais



L'offre financière proposée par le prestataire couvre l'ensemble des frais liés à l'exécution de la prestation y compris l'élaboration des rapports mensuelles et les frais liés au déplacement. L'intégralité des coûts afférents à la réalisation de la mission étant incluse dans la rémunération visée à l'article précédent. Aucun remboursement de frais annexes ne sera effectué.

Le consultant aura souscrit à ses obligations professionnelles, fiscales et sociales au regard desquelles il est seul responsable vis à vis des organismes concernés. Il s'engage à fournir à Handicap International toutes les pièces justificatives prouvant la légalité de ses activités et à informer Handicap International de tout changement dans sa situation ou son statut. Il s'engage également à fournir la preuve du paiement trimestriel de l'AMO et de l'impôt sur le chiffre d'affaires dans les 15 jours suivants le trimestre échu.

Il reste seul responsable pour souscrire pour son compte toute assurance qu'elle considérerait nécessaire compte tenu de son activité.

8. PENALITE DE RERTARD

Le prestataire retenu s'engage formellement sur la durée de sa mission telle que proposé lors de cette soumission de l'offre et convenue à la signature du contrat. En cas de dépassement fautif qui ne serait pas justifié par la force majeure, une indemnité est due par le prestataire.

Le montant de cette indemnité est défini, à la signature du contrat par les parties à 1% par jour calendaire de retard, à concurrence de 15% de la somme totale de facturation.

Les pénalités ne sont appliquées que si le prestataire est directement responsable du retard. Si le retard est imputable à des facteurs externes au prestataire, ce dernier devra fournir par écrit une demande de révision du calendrier en mentionnant les causes du retard justifiant sa demande. Cette demande devra être validée par le chef de projet qui devra en outre approuver le nouveau calendrier proposé.

Au-delà de 15 jours de retards, HI se réserve le droit de résilier le contrat de plein droit, sans mise en demeure préalable et sans préjudice.

9. SOUS-TRAITANCE

Le prestataire retenu s'interdit de sous-traiter une ou plusieurs de ses obligations, partiellement ou en totalité sans accord préalable, exprès et écrit de HI.

10. CRITERES DE SELECTIONS

Critères d'évaluation des candidatures	Points
---	---------------



Méthodologie d'intervention : <ul style="list-style-type: none">- Note technique proposée cohérent- Diversité des activités-- Planning d'intervention	60
Profil du prestataire/expert : <ul style="list-style-type: none">- Pertinence du parcours et de l'expérience professionnelle (CV)- Expertise sur le terrain et la prise en charge du public cible	20
Offre financière	20
Total	100

9. COMPOSITION DE L'OFFRE

L'offre des soumissionnaires doit contenir au moins les documents suivants :

- Le CV du consultant et ses références
- La note technique présente les différentes activités proposées, les objectifs de chaque activité, le déroulé de chacune, leur durée, le nombre de participants par activité et le matériel nécessaire, ainsi qu'un planning de réalisation des activités.
- L'offre financière détaillée

Les locaux seront trouvés par HI et mis à disposition par les partenaires et Dar Taleb pour la réalisation des activités.

10. DEPOT DES OFFRES

Le dossier doit être envoyé par mail à l'adresse suivante n.zahour@hi.org avec en cc y.harou@hi.org, au plus tard le 19/08/2024, avec la mention « Consultation AO TADAMON » + NOM et PRENOM en objet d'e-mail.

Handicap International est engagée pour la protection des droits et s'oppose à toutes les formes d'exploitation, d'abus ou de corruption. Le(s) prestataire(s) sélectionnée(s) s'engage(nt) à signer et respecter les politiques de protection de Handicap International.

Handicap International encourage les candidatures des personnes handicapées.

11. CONDITIONS PARTICULIERES

Il est important de noter que cet appel d'offre n'implique aucune commission et que Handicap International n'a aucune obligation de fournir une explication sur son choix final.